

VOTRE AVANTAGE MEMBRE CIV

En tant que membre CIV, vous pouvez désormais bénéficier de prix préférentiels sur le combustible (mazout et pellets de bois), grâce au contrat de collaboration conclu entre votre Chambre immobilière et le groupe



AGROLA SA MAZOUT DE CHAUFFAGE ET PELLETS DE BOIS

Agrola SA, certifiée ISO depuis 2006, occupe un place prépondérante sur le marché des combustibles. Au bureau de vente principal situé à Puidoux pour l'ensemble du marché romand est rattaché un important réseau constitué de points de vente LANDI/coopératives agricoles.

LES MEMBRES CIV PEUVENT BÉNÉFICIER DE :

1. réductions sur les commandes de mazout (mazout extra léger de qualité EURO, dite standard avec maximum 2000 ppm de soufre et mazout de chauffage ECO pauvre en soufre) chez Agrola SA.

Les rabais accordés sont basés sur les prix publiés sur www.agrola.ch et calculés selon le volume, le nombre de déchargements, le numéro postal (NPA) du lieu de livraison, ainsi que le jour et l'heure de la commande.

Volumes commandés

500 à 1200 litres
1'201 à 2'500 litres
2'501 à 9'000 litres
9'001 à 10'000 litres
10'001 litres et plus

Rabais par 100 litres

Fr. 3.00
Fr. 1.50
Fr. 0.70
Fr. 0.50
Montant sur demande

2) rabais de Fr. 5.00 par tonne sur les commandes de pellets de bois utilisés comme combustible de chauffage, avec comme base de référence, la liste de prix Agrola.

Votre commande peut être effectuée soit sur le site internet www.agrola.ch en mentionnant que vous êtes membre CIV sous « Données personnelles / Autres remarques », soit par téléphone (dès le 24.10.2016) au 058/476.53.50.

Aucune note de crédit ou correction de facture ne sera établie par la suite par Agrola SA. Les rabais offerts par Agrola SA ne pourront être cumulés avec d'autres conditions spéciales.